

Résolution présentée par la délégation du

Saint-Siège

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Mise de Jérusalem sous mandat du Vatican

L'Assemblée générale,

Alarmée	par l'instabilité causée par le conflit israélo-palestinien rayonnant dans tout le Moyen-Orient ;
Déplorant	que ce conflit a déjà coûté la vie à des milliers d'innocents ;
Soulignant	que la reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël, notamment par les Etats-Unis d'Amérique, est perçue comme une provocation par de nombreux Etats membres ;
Déplorant	le fait que plusieurs pays ont déjà, ou envisagent de déplacer leur ambassade à Jérusalem ;
Craignant	que le conflit ne s'en aggrave encore plus ;
Cherchant	un compromis et ainsi la paix entre les états ;
Remarquant	qu'un accord, et ainsi la réconciliation de ces peuples, est la seule solution envisageable afin de permettre plus de stabilité dans la région ;
Rappelant	que le multiculturalisme, le vivre ensemble et l'attachement à la paix mondiale sont toutes trois d'importantes valeurs chrétiennes, partagées par les Nations Unies ;
Considérant	que l'Eglise catholique romaine, institution ancienne et vénérée, ayant toujours été gardienne de la paix et de la tolérance et ayant toujours trouvé un moyen de se faire respecter ;
Constatant	l'absence d'objectif réel du service militaire suisse dans son état actuel ;
Demande	le placement de la ville de Jérusalem sous mandat du Saint-Siège, lui garantissant ainsi sa sainteté et sa grandeur d'antan,
Charge	la Garde Suisse Pontificale, composée de soldats de l'armée de la Confédération suisse, pays réputé pour sa neutralité et son impartialité, de la sécurité de la ville, donnant ainsi un nouveau but à une force armée perdant toujours plus sa crédibilité.
Assurant	Ainsi la paix et la prospérité dans la région, au nom du Seigneur Jésus Christ, crucifié pour les péchés des Hommes. "Le fruit de la justice est semé dans la paix par les artisans de paix" Jacques 3:18. Amen.

Le texte français fait foi